

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Port de Carro - Martigues - Requalification du port départemental de Carro, du Quai Vent'Large au Quai Jean V érandy - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation des ouvrages réalisés et de financement par fonds de concours.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la commune de Martigues pour les travaux de requalification du port de Carro, du quai Vent'Large au quai Jean Verandy, sur le domaine public maritime géré par le Département,
- d'autoriser le versement par le Département à la commune de Martigues d'un fonds de concours de 119 000 € au titre de la compétence routes du Département, pour les travaux de remise en état de la chaussée reclassée dans la voirie communale,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

La dépense de 119 000 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**